

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## Référendum

**contre la modification du 3 octobre 2003 de la loi fédérale  
sur le régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes  
servant dans l'armée, dans le service civil ou dans la protection civile  
(Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG)**

## Aboutissement

---

*La Chancellerie fédérale suisse,*

vu les art. 59, 64 et 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques<sup>1</sup>,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la modification du 3 octobre 2003 de la loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, dans le service civil ou dans la protection civile (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG)<sup>2</sup>,

*décide:*

1. La demande de référendum contre la modification du 3 octobre 2003 de la loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, dans le service civil ou dans la protection civile (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG) a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la constitution ayant été recueillies.
2. Sur 72 279 signatures déposées, 71 270 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au Comité référendaire contre une nouvelle assurance-maternité, UDC, Brückfeldstrasse 18, 3000 Berne 26.

11 février 2004

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

<sup>1</sup> RS 161.1

<sup>2</sup> FF 2003 6051

**Référendum  
contre la modification du 3 octobre 2003 de la loi fédérale  
sur le régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes  
servant dans l'armée, dans le service civil ou dans la protection civile  
(Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG)**

**Signatures par canton**

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	22 131	161
Berne	9 957	70
Lucerne	2 928	113
Uri	368	0
Schwyz	2 815	114
Obwald	239	0
Nidwald	679	17
Glaris	985	7
Zoug	929	1
Fribourg	433	9
Soleure	2 357	67
Bâle-Ville	1 340	1
Bâle-Campagne	1 975	5
Schaffhouse	1 222	1
Appenzell Rh.-Ext.	819	7
Appenzell Rh.-Int.	264	0
Saint-Gall	6 488	25
Grisons	1 847	33
Argovie	7 113	166
Thurgovie	3 751	169
Tessin	395	10
Vaud	902	12
Valais	614	2
Neuchâtel	203	5
Genève	482	14
Jura	34	0
<b>Suisse</b>	<b>71 270</b>	<b>1 009</b>

**Référendum contre la modification du 3 octobre 2003 de la loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, dans le service civil ou dans la protection civile (Loi sur les allocations pour per...**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	07
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.02.2004
Date	
Data	
Seite	821-822
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 403

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.